



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 10 JUIN 2021

Date de convocation :
03/06/2021

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le dix juin à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yasmine SEBAHOU, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Jean-Philippe LECOINNET, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS), Denis OLIVE (pouvoir à William BURGHOFFER), Daniel RENOULLEAU (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/48 : DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE FONCIERE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 décembre 2019, par laquelle le conseil municipal avait entériné la vente de la parcelle cadastrée section BA n ° 244, d'une contenance de 2106 m², à la SARL IMAGE au prix de 330 000 € estimé par France Domaine, par un avis en date du 26 août 2019. Cette vente a fait suite à une adjudication avec publication sur e-marchés publics.

Cette parcelle était devenue communale par acte administratif en date du 29 août 2018, publié et enregistré le 10 septembre 2018. Compte tenu de l'absence d'affectation à l'usage direct du public, le conseil municipal doit procéder à son déclassement.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal le déclassement de la parcelle dans le domaine privé de la commune, et confirme la vente dans les conditions inchangées suivantes :

- Objet de la cession : parcelle non construite section BA n ° 244
- Bénéficiaire de la cession : SARL IMAGE, représentée par M. GAUBERT Ghislain, dont le siège est Centre Commercial du Riberal, camp Llarg, 66130 ILLE SUR TET immatriculée RCS le 25.9.1997 - SIREN 413 805 656
- Prix : 330 000 €
- Conditions : engagement de la société IMAGE à déplacer les canalisations en bordure ouest de la parcelle - servitude de passage pour l'entretien de l'ensemble des réseaux humides du secteur. Pas de condition suspensive.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Vu la délibération du 31 mai 2012 décidant d'incorporer les voies, réseaux divers et espaces verts de la résidence « Le Millénium » dans le domaine public communal

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu l'avis de France Domaines en date du 07.06.2021

APPROUVE le déclassement de la parcelle cadastrée Section BA n°244 d'une contenance de 21 ares et 06 ca.

PRECISE que cette emprise intègre le domaine privé communal.

CONFIRME la cession de la parcelle cadastrée Section BA n°244 d'une contenance de 21 ares et 06 ca, au profit de la SARL IMAGE pour un montant de 330 000€ avec engagement de la Société IMAGE de déplacer les canalisations en bordure ouest de la parcelle et sans autre condition suspensive.

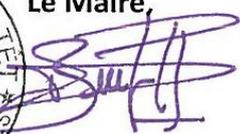
INDIQUE que cette délibération peut être contestée dans les deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité par la loi devant le Tribunal administratif de Montpellier.

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique relatif à cette cession et tous documents à ce sujet

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 10 juin 2021



Le Maire,


William BURGHOFFER